Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20260611-2026_06_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SAINT-CONGARD
N° 2026-06-05

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le cinq juin deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Robin RABASSE, Daniel GUILLOUCHE, Jean-Paul TRECUL, Michel AUBERT, Benjamin DANILO, David GUIHO, Ronan MASSON-BELORGEY ; Mesdames Emilie HEDAN, Pascale ESTRUCH, Charlène JOLY, Aurore LAPORTE, Amélie QUEMARD.

Absents : Madame Christelle QUEMARD, pouvoir à Monsieur Benjamin DANILO
Madame Catherine BONNARD, pouvoir à Madame Pascale ESTRUCH

M. Daniel GUILLOUCHE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13 ; Pouvoir : 02 ; Absents : 02

Demande de subvention projet Médiathèque – La Région Bretagne

Dans le cadre du projet de la médiathèque, une nouvelle estimation financière des travaux a été réalisée afin de tenir compte de l'évolution du contexte économique et des coûts du marché.

Le montant prévisionnel des travaux est désormais évalué à 186 150,00 € HT. À ce montant s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre estimés à 40 000,00 € HT, ainsi que les prestations de démontage de la cheminée pour un montant de 3 320,00 € HT et de reprise de l'enduit suite à la dépose pour un montant de 1 880,00 € HT.

Le coût total de l'opération s'élève ainsi à 231 270,00 € HT.

Afin de financer ce projet, la commune a déjà sollicité le soutien de la DRAC ainsi que la DSIL dont nous avons d'ailleurs reçu la notification d'une aide financière d'un montant total de 71 711,00 €.

Il est désormais proposé de déposer une troisième demande de subvention auprès de la Région Bretagne afin de compléter le plan de financement de l'opération. Cette participation est estimée à 10 % du montant total de l'investissement.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :
- SOLLICITE auprès de la Région Bretagne une subvention représentant 10 % du montant TTC des travaux.
- S'ENGAGE à assurer le financement de la part restant à sa charge, conformément aux dispositions en vigueur, soit au minimum 20 % du montant TTC de l'opération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE ST CONGARD
56 (Morbihan)

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 15 juin 2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.